

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE TAVERNY
COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil municipal dûment convoqué par Madame le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Florence PORTELLI.

Madame le Maire ouvre la séance. Il est procédé à l'appel nominal :

MEMBRES PRESENTS : Mme PORTELLI Florence – M. GLUZMAN Régis - Mme CHAPELLE Catherine – M. KOWBASIUK Nicolas est arrivé en séance à 20h09 - Mme PREVOT Vannina – M. GASSENBACH Gilles - Mme FAIDHERBE Carole – M. DELAVALOIRE Michel - Mme BOISSEAU Laetitia – M. GERARD Pascal – Mme MICCOLI Lucie – M. CLEMENT François.

ADJOINTS AU MAIRE

M. LECLAIRE Christian – M. SANTI Elie – M. MASSI Jean-Claude – M. LELOUP Michel - Mme CARRE Véronique – M. LE LUDUEC Bernard – M. BERGER Alain est arrivé en séance à 19h16 – Mme HAMOUCHI Yamina - Mme TAVARES DE FIGUEIREDO Alice – Mme VILLOT Isabelle - M. SANDRINI Pierre - M. DEVOIZE Bruno – M. SIMONNOT Alexandre – M. DAGOIS Gérard – Mme GUIGNARD Anita – Mme CAILLIE Albine – Mme LAMAU Françoise est arrivée en séance à 19h30.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

MEMBRES REPRESENTES :

Mme BOUCHON Délia	Procuration à	Mme CHAPELLE Catherine
M. ARES Philippe	"	M. SANTI Elie
Mme EL ATALLATI Karima	"	Mme PREVOT Vannina
Mme LAGACHE Maria-josé	"	M. PASCAL Gérard
M. TEMAL Rachid	"	M. DAGOIS Gérard

ABSENTE EXCUSEE : Mme TUSSEVO Anne-marie

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SIMONNOT Alexandre est élu(e) à l'unanimité.

Conformément aux articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire procède au compte-rendu des décisions synthétisé dans le tableau suivant :

Numéro + Date	Thème/Structure/ Service	Objet/Titre	Cocontractant/ Durée/date/ Montant
N°2017/235 05/09/2017	Politique de la Ville	Réalisation d'animations sur le thème de la Nature à l'occasion de la Fête des vendanges	Ass. A l'Écoute de la Nature le 17 septembre 2017 Montant TTC : 500 €
N°2017/236 05/09/2017	Politique de la Ville	Réalisation d'une prestation musicale à l'occasion de la Fête des vendanges 2017	Ass. La Tavernelle le 17 septembre 2017 Montant NET : 200 €
N°2017/237 05/09/2017	Politique de la Ville	Mise à disposition de jeux en bois surdimensionnés à l'occasion de la Fête des vendanges	Ass. La Maison des Loisirs et de la Culture (MLC) le 17 septembre 2017 Montant : 230 €
N°2017/238 05/09/2017	Politique de la Ville	Contrat relatif de cession du droit d'exploitation du spectacle «Les Elfes Nature» dans le cadre de l'inauguration du kiosque à musique et de la Fêtes des vendanges	Ass. La Zizanie le 17 septembre 2017 Montant TTC : 2 110 €
N°2017/239 11/09/2017	Direction des affaires financières	Inscription des frais de délégation de la commémoration du 30 ^{ème} anniversaire du jumelage avec la ville de Lüdinghausensur la régie d'avances du conservatoire Jacqueline Robin pour la période du 15 septembre au 17 septembre 2017	
N°2017/2401 1/09/2017	Direction des familles et Solidarité	Convention relative à la mise en place de séances de médiation familiale en direction de tabernaciens	Ass. Pour le Couple et L'enfant (APCE) Montant par séance NET : 40 € Montant maximum NET : 1200 €
N°2017/2411 1/09/2017	Direction Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc logement «Enseignants» au profit d'un agent communal	Madame Valérie KLEIN du 23 août 2017 au 28 février 2018 Montant mensuel : 873,75 €
N°2017/242 13/09/2017	Direction Jeunesse et Vivre ensemble	Convention relative à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre de la course citoyenne	Ass. Croix Blanche le 19 septembre 2017 Montant NET : 585 €
N°2017/243 13/09/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelage Théâtre M. Renaud	Contrat relatif à la cession du droit de représentation du spectacle «ZWAÏ» au Théâtre Madeleine Renaud	Compagnie E1NZ le 7 septembre 2017 Montant TTC : 5030,40 €
N°2017/244 14/09/2017	Direction des affaires générales	Désignation d'un cabinet d'avocats dans le cadre d'un contentieux pénal audiencé le 18 septembre 2017 devant le tribunal correctionnel de Pontoise	Cabinet Callon Avocat & Conseil le 18 septembre 2017 Montant des honoraires HT : 1200 €
N°2017/245 14/09/2017	Direction des affaires générales Commande	Marché relatif à l'acquisition de couches pour les structures de la petite enfance de la ville de Taverny	Société PAREDES PNE Paris durée d'un AN à compter de sa notification, renouvelable

	publique		annuellement par tacite reconduction dans la limite de trois fois sans excéder une durée totale de quatre ans Montant annuel maximum HT: 23 000 €
N°2017/246 14/09/2017	Direction des affaires générales Commande publique	Marché de fourniture de papier et d'enveloppes pour la collectivité - lot n°1 : Papier - lot n°2 : Enveloppes	Sociétés INAPA (lot n°1), Compagnie Européenne de Papeterie (lot n°2) pour une durée d'une année reconductible tacite par période de douze mois sans que sa durée totale n'excède 4 ans Montant HT du lot n°1: 40 000 € Montant HT du lot n°2 : 5 000 € Montant annuel maximum HT pour le lot n°1 : 40000 € Montant annuel maximum HT pour le lot n°2 : 5 000 €
N°2017/247 14/09/2017	Direction des affaires générales Commande publique	Marché relatif à la réalisation de missions de coordination SPS au profit de la collectivité	Société COORDICA Conseil à compter de la notification jusqu'à la fin du délai de la garantie sans que la durée totale n'excède 24 mois Montant HT : 36 440 €
N°2017/248 15/09/2017	Direction Sport et Vie associative	Convention de mise à disposition de la salle de réunion située au sous sol du bâtiment du 105 rue du Maréchal Foch à TAVERNY	Ass. Radio Club de Taverny à compter de la signature pour une durée d'une année renouvelable deux fois par reconduction expresse dans la limite des trois années consécutives Montant : gratuit
N°2017/249 15/09/2017	Direction Sports et Vie associative	Convention d'occupation temporaire à titre onéreux, de locaux et de matériels communaux situé au 1 ^{er} étage du bâtiment du 105 rue du Maréchal Foch à TAVERNY	Ass. Fédération des Malades et Handicapés (FMH 95) à compter de la signature pour une durée de 10 ans Montant annuel du loyer + charges annuel : 3 492,72 € Montant du loyer + charges au second semestre 2017 : 1 746,36 €
N°2017/250 18/09/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	Convention de mise à disposition de la salle d'animation de la médiathèque Les Temps Modernes dans le cadre d'un concert du 9 décembre 2017	Ass. La Joie de Vivre le 9 décembre 2017 Montant : gratuit
N°2017/251 19/09/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	Renouvellement de l'abonnement à la base bibliographique Electre.com au profit de la Médiathèque « Les Temps Modernes»	Société Electre à compter du 1 ^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018 Montant HT : 3 055 € Montant TTC : 3 666 €
N°2017/252 27/09/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelage	Contrat relatif à la cession du droit de représentation du spectacle «Silence, On Tourne» au Théâtre Madeleine Renaud	Société Pascal LEGROS Productions le 16 février 2018 Montant HT : 18 500 €

	Théâtre M. Renaud		Montant TTC : 19 517,50 €
N°2017/253 27/09/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelage Théâtre M. Renaud	Contrat relatif à la cession du droit de représentation du spectacle « Blues Everywhere I Go » de Barbara Hendricks et son Blues Band au Théâtre Madeleine Renaud	Société ACCES le 14 octobre 2017 Montant HT : 25 822 € Montant TTC : 27 242,21 €
N°2017/254 27/09/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelage Théâtre M. Renaud	Contrat relatif à la cession du droit de représentation du spectacle « Bled Runner » de l'artiste Fellag au Théâtre Madeleine Renaud	Société Arts et Spectacles Production le 24 novembre 2017 Montant HT : 9 000 € Montant TTC : 9 495 €
N°2017/2552 7/09/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelage Théâtre M. Renaud	Contrat relatif à la cession du droit de représentation du spectacle « Solo » de l'artiste Arturo Brachetti au Théâtre Madeleine Renaud	Société Juste Pour Rire le 18 janvier 2018 Montant HT : 26 000 € Montant TTC : 27 430 €
N°2017/2562 7/09/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelage Théâtre M. Renaud	Contrat relatif à la cession du droit de représentation du spectacle « La Belle Au Bois Dormant » de Jean-Michel Rabeux au Théâtre Madeleine Renaud	Ass. La Compagnie le 19 octobre 2017 Montant HT : 9 300 € Montant TTC : 9 811,50 €
N°2017/257 27/09/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelage Théâtre M. Renaud	Convention de mise à disposition de locaux et matériels au sein du Théâtre Madeleine-Renaud de Taverny dans le cadre de l'organisation de la réunion annuelle bi-bassins (Engheines-Bains et Argenteuil)	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Val d'Oise (Académie de Versailles) le 28 septembre 2017 Montant : gratuit
N°2017/258 28/09/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelage Théâtre M. Renaud	Convention de mise à disposition de locaux et matériels au sein du Théâtre Madeleine-Renaud de Taverny dans le cadre de l'organisation de la Conférence sur l'apport des neurosciences à la pratique pédagogique	Inspection de l'Éducation Nationale, Circonscription de Taverny le 3 octobre 2017 Montant : gratuit
N°2017/259 28/09/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	Convention de mise à disposition de la salle d'animation de la médiathèque dans le cadre de deux projections et de représentations théâtrales	Ass. La Maison des Loisirs et de la Culture (MLC) les 6 octobre, 12 & 23 mai 2018 & les 8, 16 et 22 juin 2018 Montant : gratuit
N°2017/260 29/09/2017	Direction de la Petite Enfance	Contrat relatif à la cession du droit d'exploitation du spectacle « Bruissement d'Image Encore » de l'artiste Arturo Brachetti au Théâtre Madeleine Renaud	Ass. ASIN les 17 et 19 octobre 2017 Montant NET : 1 370 €
N°2017/261 29/09/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Événementiel	Convention de mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre des festivités de Noël 2017	Ass. Protection Civile les 9 et 10 décembre 2017 Montant NET : 560 €

N°2017/262 02/10/2017	Direction du patrimoine et Cadre de vie	Contrat relatif à l'entretien des fontaines installées Places des 7 fontaines à TAVERNY	Société G.T.H. à compter du 22 août au 30 novembre 2017 et renouvelable annuellement par tacite reconduction dans la limite de trois ans Montant HT : 5 840 € Montant TTC : 7 008 €
N°2017/263 02/10/2017	Direction du patrimoine et Cadre de vie	Contrat relatif à l'entretien de la station de récupération et de charge de fluides frigorigènes au profit du pôle véhicule du Centre Technique Municipal de TAVERNY	Société BOSCH durée d'un an reconductible tacitement par période de douze mois dans la limite de 4 ans Montant HT : 462 € Montant TTC : 554,40 €
N°2017/264 02/10/2017	Direction du patrimoine et Cadre de vie	Contrat relatif à la dératization de l'ensemble des bâtiments communaux et du réseau d'égout ainsi que la désinfection de l'ensemble des sites communaux de la ville	Société DDA Services à compter de la signature jusqu'au 31 décembre 2017 reconductible tacite par période d'un an sans excéder une durée maximale de trois ans Montant HT : 3 450 € Montant TTC : 4 140 €
N°2017/265 03/10/2017	Direction de la Petite Enfance	Convention relative à la formation sur l'analyse des pratiques professionnelles sur le thème « Pleurs de la Petite Enfance » en direction du personnel de la crèche familiale de TAVERNY	Mr Eric BINET, formateur en psychologie le 14 novembre 2017 Montant NET : 1200 €
N°2017/266 03/10/2017	Direction de la Petite Enfance	Convention relative à la formation sur l'analyse des pratiques professionnelles sur le thème « Les Pleurs du Tout-Petit » en direction du personnel de la Petite Enfance de TAVERNY	Mr Eric BINET, formateur en psychologie le 17 novembre 2017 Montant NET : 720 €
N°2017/267 06/10/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	Convention de formation relative à la conférence intitulée « L'éveil Artistique du Jeune Enfant » dans le cadre de la programmation du festival « Lignées d'artistes »	Ass. Enfance et Musique le 25 novembre 2017 Montant : 636,40 €
N°2017/268 06/10/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	Convention de mise à disposition de la salle d'animation de la médiathèque Les Temps Modernes	Lycée Jacques Prévert les 20 & 21 décembre 2017 Montant : gratuit
N°2017/269 06/10/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	Convention de mise à disposition de la salle d'animation de la médiathèque Les Temps Modernes pour une représentation du spectacle « KALISKA » par la Cie « Le Pays de Fernand »	École Élémentaire Gosciny le 23 mars 2018 Montant : gratuit
N°2017/270 06/10/2017	Direction des affaires générales Commande publique	Marché relatif à l'aménagement du parc Henri Leyma sous forme de plusieurs lots : - lot n°1 : Gros œuvre/Maçonnerie - lot n°2 : Serrurerie	Sociétés Minéral Service (lot n°1), S3M (lot n°2), Bouygues Énergie Service (lot n°3), Loiseleur (lot n°4), SJE (lot n°5)

		<ul style="list-style-type: none"> - lot n°3 : Éclairage Public - lot n°4 : Espaces verts - lot n°5 : Aires de jeux 	à compter de la notification jusqu'à l'achèvement des travaux Montant HT par lot : lot n°1 : 77 134,20 € lot n°2 : 131 104 € + Tranche conditionnelle : 164 964 € lot n°3 : 53 933 € lot n°4 : 57 793,01 € lot n°5 : 19 010 € + Tranche conditionnelle : 52 290 €
N°2017/271 06/10/2017	Direction Vie des familles & Solidarité	Mise en place du projet « Cafe des parents » en vue favoriser la création de lien entre les parents et les professionnels dans le cadre de d'ateliers d'échange et de discussion	Ass. Médiation du Val-d'Oise le 14 octobre 2017 Montant NET : 170,43 €
N°2017/272 09/10/2017	Direction des Ressources Humaines	Convention de formation relative à une session d'approfondissement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'animateur (BAFA) au profit d'un agent	Institut de Formation, d'animation et de Conseil (IFAC 77) le 29 octobre au 3 novembre 2017 Montant NET : 425 €
N°2017/273 09/10/2017	Direction des Ressources Humaines	Convention de formation relative au perfectionnement à l'utilisation du logiciel CIRIL Ressources Humaines et Finances au profit d'un agent	Société CIRIL le 18 et 19 décembre 2017 Montant NET : 790€
N°2017/274 10/10/2017	Direction des Ressources	Convention de formation relative à la journée d'étude intitulée Restauration territoriale au profit d'un agent	Société «Groupe Territorial» le 19 octobre 2017 Montant TTC : 588 €
N°2017/275 11/10/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Événementiel	Mise en place d'une prestation de service de garde d'enfants pour les participantes à l'atelier «Etre mère aujourd'hui» en vue de permettre à toutes les mères du territoire de participer à cet atelier	Ass. ARIANE le 7 octobre 2017 au 3 février 2018 Montant TTC de l'heure :25,88 € + 1 euro pour les frais de déplacement
N°2017/276 11/10/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelage Conservatoire	Marché relatif à l'acquisition d'instruments de musique et d'accessoires suite à la création d'une classe orchestre «Musiques Actuelles»	Société Woodbrass le 11 Octobre 2017 Montant total TTC : 19711,02 €
N°2017/277 11/10/2017	Direction Action culturelle, Événementiel	Convention de mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre des festivités de Noël (Places du marché & Ludinghausen)	Ass. Protection Civile le 16 décembre 2017 Montant NET : 420 €
N°2017/278 11/10/2017	Direction de la Petite Enfance Multi-Accueil	Contrat relatif à la cession du droit de représentation du spectacle «Joyeux Noël Monsieur Ours » au sein du multi accueil de la maison de la petite enfance « Les Minipousses»	Société Le Centre de Création et de diffusion musicales le 4 décembre 2017 Montant TTC : 695 €
N°2017/279 11/10/2017	Direction de la Petite Enfance Multi-Accueil	Contrat d relatif à la cession du droit de représentation du spectacle «La Maison Bonhomme» au sein du multi accueil de la maison de la petite	Société Le Centre de Création et de diffusion musicales le 7 décembre 2017 Montant TTC : 695 €

		enfance «Les Minipousses»	
N°2017/280 12/10/2017	Direction des affaires générales	Désignation d'un cabinet d'avocats dans le cadre d'une procédure contentieuse (requête en annulation)	Maître Michel Gentilhomme Montant forfaitaire HT : 2 500 € Montant TTC : 3 000€
N°2017/281 12/10/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	Convention de mise à disposition de la salle d'animation de la médiathèque «Les Temps Modernes» en vue de l'organisation de la soirée de clôture du festival de conte en Val d'Oise	Ass. C.I.B.L.E.95 (Coopération Inter-Bibliothèques pour la lecture et son Expansion en Val-d'Oise) le 8 décembre 2017 Montant : gratuit
N°2017/282 17/10/2017	Direction de la Petite Enfance Multi-Accueil	Réalisation d'un atelier spectacle intitulé «Cocoon» dans le but de développer l'éveil au spectacle vivant au profit des jeunes enfants du multi accueil de la maison de la petite enfance « Les Minipousses»	Ass. Senso Tempo le 21 décembre 2017 Montant TTC : 500 €
N°2017/283 19/10/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	Renouvellement de l'abonnement à la plate-forme de bibliothèque numérique en ligne au profit de la Médiathèque « Les Temps Modernes»	Société Numilog France à compter de la signature pour une durée d'une année Montant HT : 1 500 € Montant TTC : 1 800 €

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DEFINITIF DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

Le compte-rendu définitif est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DEFINITIF DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2017

Le compte-rendu définitif est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DEFINITIF DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

Le compte-rendu définitif est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DEFINITIF DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2017

Le compte-rendu définitif est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DEFINITIF DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2017

Le compte-rendu définitif est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DEFINITIF DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Le compte-rendu définitif est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DEFINITIF DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

Le compte-rendu définitif est approuvé à l'unanimité.

I - URBANISME

146-2017-UR01 - ALIÉNATION D'UNE PARTIE DES CHEMINS RURAUX TRAVERSANT LA ZAC DU PARC D'ACTIVITÉS DES ÉCOUARDES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Il est constaté la désaffectation des sections de chemins ruraux suivants, situés dans le parc d'activités des Ecouardes :

- section de 871 m² du chemin dit du Milieu de la Garenne entre le boulevard Navier RD 409 et la limite Nord-Est de la ZAC : cette emprise correspond aux nouvelles parcelles BT 396 (474m²) et BS 128 (397m²),
- section de 882 m² du chemin rural dit chemin vicinal n°1 de Pontoise à Taverny pour sa section située entre le chemin du Milieu de la Garenne et la parcelle BT 202 : cette emprise correspond à la nouvelle parcelle BT 394,
- section de 957 m² du chemin rural dit du Chêne Bocquet entre le chemin dit de la Chênaie et la limite Est de la ZAC : cette emprise correspond à la nouvelle parcelle BT 395.

Article 2 :

Il est approuvé la cession au bénéfice de l'aménageur Grand Paris Aménagement (GPA), au prix de UN euro, des sections de chemins ruraux suivants situés dans le parc d'activités des Ecouardes :

- section de 474 m² du chemin dit du Milieu de la Garenne entre le boulevard Navier RD 409 et la limite Nord-Est de la ZAC» (BT 396),
- section de 882 m² du chemin rural dit chemin vicinal n°1 de Pontoise à Taverny pour sa section située entre le chemin du Milieu de la Garenne et la parcelle BT 202 (parcelle BT 394),
- section de 957 m² du chemin rural dit du Chêne Bocquet entre le chemin dit de la Chênaie et la limite Est de la ZAC (parcelle BT 395).

La cession de la parcelle BS 128, d'une superficie de 397 m² à prendre sur le chemin dit du Milieu de la Garenne, pourra également intervenir, au bénéfice de GPA, au prix de UN euro, en fonction des besoins futurs de l'aménagement du parc d'activités des Ecouardes.

Article 3 :

Si les surfaces de ces emprises devaient à nouveau faire l'objet d'un réajustement, celui-ci n'aurait pas d'incidence sur les décisions prises aux précédents articles.

Article 4 :

Madame Le Maire ou son représentant sont autorisés à signer tous actes et tous documents relatifs à ces cessions.

147-2017-UR02 - AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE VEILLE ET DE MAÎTRISE FONCIERES CONCLUE LE 12 MAI 2009, ET MODIFIÉE PAR AVENANT N°1, AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU VAL-D'OISE (EPFVO) AUX DROITS ET OBLIGATIONS DUQUEL VIENT L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Les termes du projet d'avenant n°2 à la convention, de veille et maîtrise foncières conclue le 12 mai 2009, et modifiée par avenant n°1 en date du 27 avril 2017, entre la Ville et l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF), venant aux droits et obligations de l'Etablissement public foncier du Val d'Oise (EPFVO), sont approuvés.

Article 2 :

Madame le Maire ou son représentant, sont autorisés à signer avec l'EPFIF l'avenant mentionné à l'article 1, ainsi que tous documents y afférents.

148-2017-UR03 - DENOMINATION DE LA VOIE PRIVEE « RUE EUGENE FOURNIER » SITUEE DANS LE LOTISSEMENT « EUGENE FOURNIER »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Il est prononcé un avis favorable à la dénomination de la voie privée, ouverte au public, du lotissement « Eugène Fournier » sis 86 rue de Saint Prix, comme suit « rue Eugène Fournier ».

Article 2 :

Madame Le Maire ou son représentant sont autorisés à signer tous actes et tous documents relatifs à ce dossier.

149-2017-UR03 - ETUDE DU POLE D'ECHANGES DE TAVERNY : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT SIGNEE AVEC LE SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ÎLE-DE-FRANCE (DEVENU ÎLE-DE-FRANCE MOBILITES)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Les termes du projet d'avenant n°1 à la convention de financement portant sur l'étude du pôle d'échanges de Taverny, signée avec le Syndicat des Transports d'Île-de-France (devenu Île-de-France Mobilités), notifiée le 1^{er} décembre 2015 et reçue en Mairie le 02 décembre 2015, sont approuvés.

Article 2 :

Madame le Maire, ou son représentant, sont autorisés à signer avec Île-de-France Mobilités, l'avenant mentionné à l'article 1, ainsi que tous documents y afférents.

II - TECHNIQUE

150-2017-ST01 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SIARE – EXERCICE 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, a donné acte.

Article 1er :

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du SIARE, produit pour l'exercice 2016.

151-2017-ST02 - REVISION DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNES (PDIPR)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er :

Un avis favorable sur le circuit de randonnée proposé sur le territoire communal est formulé.

Article 2 :

Les chemins inscrits au PDIPR de 2006 sont maintenus.

Article 3 :

Les chemins suivants sont inscrits au PDIPR :

La rue Rouen des Mallets

La rue de Vaucelles,

La voie qui traverse le chemin de Boissy

Article 4 :

La commune s'engage à conserver le caractère public et ouverts des voies et chemins inscrits au PDIPR

Article 5 :

La commune s'engage en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'une section de chemin inscrit au PDIPR, à proposer au Conseil départemental un itinéraire de substitution afin de garantir la continuité du tracé.

Article 6 :

La commune s'engage à accepter le balisage, la mise en place de panneaux de promotion du circuit pour les chemins inscrits au PDIPR.

Article 7 :

La commune s'engage à signer une convention de passage avec les propriétaires dont la parcelle est traversée par un chemin inscrit au PDIPR.

III – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

152-2017-DEV01 – AUTORISATION D'OUVERTURES DOMINICALES 2018 : DEMANDE DE L'ENSEIGNE CARREFOUR MARKET TAVERNY

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité absolue,

2

Article 1er :

Un avis favorable à la demande formulée par l'enseigne Carrefour Market est émis, en vue d'obtenir une dérogation municipale au principe de repos dominical pour douze (12) dimanches au cours de l'année 2018, tels que listés ci-dessous :

- dimanche 7 janvier,
- dimanche 1^{er} avril,
- dimanche 27 mai,
- dimanche 17 juin,
- dimanche 24 juin,
- dimanche 2 septembre,
- dimanche 16 septembre,
- dimanche 2 décembre,
- dimanche 9 décembre,
- dimanche 16 décembre,
- dimanche 23 décembre,
- dimanche 30 décembre

Article 2 :

Cette autorisation bénéficie à l'ensemble des enseignes qui appartiennent à la même branche commerciale que l'enseigne CARREFOUR MARKET (code NAF 4711D).

IV – CULTURE

153-2017-CU01 - MÉDIATHÈQUE «LES TEMPS MODERNES» : APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} :

Les termes du règlement intérieur de la médiathèque « Les Temps Modernes », sise au 7 rue du Chemin Vert de Boissy, 95150 TAVERNY sont approuvés ainsi que les annexes audit règlement.

Article 2 :

Le présent règlement intérieur annule et remplace le précédent règlement intérieur approuvé en 1993.

Il sera affiché dans les locaux de la médiathèque, à la vue du public pour qu'il puisse en prendre connaissance.

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à signer ledit règlement intérieur ainsi que ses annexes (charte de l'accueil et charte des acquisitions) et tout document s'y rapportant.

Article 4 :

Madame le Maire est autorisée à appliquer ledit règlement intérieur.

154-2017-CU02 - CONSERVATOIRE JACQUELINE-ROBIN : PROJET D'ETABLISSEMENT 2017-2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er :

Le projet d'établissement du conservatoire Jacqueline-Robin joint en annexe pour la période 2017-2022 est approuvé.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à demander le classement par l'Etat du conservatoire Jacqueline-Robin en Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) ;

V – VIE ASSOCIATIVE

155-2017-VA01 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE D'AIDE A LA MANIFESTATION A L'ASSOCIATION « OLYMPIQUE CYCLISTE VAL-D'OISE » AU TITRE DE L'ANNEE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er :

Le versement de la subvention d'aide à la manifestation municipale à hauteur de 270,00 euros à l'association «Olympique Cycliste Val-d'Oise 95» est approuvé ;

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à verser la subvention d'aide à la manifestation à l'association au titre de l'année 2017.

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à signer tous les actes (contrat, convention, avenant...) nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 4 :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2017.

156-2017-VA02 - SUBVENTION MUNICIPALE D'AIDE A LA MANIFESTATION A L'ASSOCIATION « UNICEF » AU TITRE DE L'ANNEE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er :

Le versement d'une subvention d'aide à la manifestation en faveur de l'association « L'UNICEF» dans le cadre de la semaine de la parentalité du 13 au 20 novembre 2017, est approuvé.

Article 2 :

Le montant de la subvention attribuée est de 150 euros.

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à verser la subvention à l'association au titre de l'année 2017 et à signer tous actes ou documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

La dépense occasionnée sera imputée au budget communal de l'exercice 2017.

VI – RESSOURCES HUMAINES

157-2017-RH01 - DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1er :

Pour l'année 2017, les taux pour chaque grade d'avancement pour les agents de catégories A, B et C sont approuvés comme suit :

GRADES D'AVANCEMENT	Catégories	Effectifs par grade	Taux	Nombre de postes
Attaché principal	A	2	50%	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	4	0%	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	2	0%	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	100%	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	18	28%	5
Animateur principal de 1 ^o classe	B	1	0%	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	14	43%	6
Conservateur des bibliothèques en chef	A	1	0%	0
Bibliothécaire principal	A	2	50%	1
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0%	0
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	4	50%	2
Educateur de jeunes enfants principal	B	2	0%	0
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	8	38%	3
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	C	11	36%	4
Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0%	0
Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe avec examen	B	2	50%	1
Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe sans examen	B	2	50%	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	2	50%	1
Agent de maîtrise principal	C	4	50%	2
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	6	17%	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	74	11%	8
TOTAL		162	23%	37

Article 2 :

Le nombre obtenu après application du taux demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promu pour les avancements de grade.

158-2017-RH02 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET ET NON COMPLET

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1er :

La modification du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet est approuvée, comme suit :

- à compter du 1^{er} décembre 2017

Filière administrative				
Effectif actuel	Grades	Suppressions	Créations	Total au 01/12/2017
3	Attaché principal TC		1	4
12	Attaché TC	-2		10
3	Adjoint administratif principal de 1 ^o classe TC		1	4
28	Adjoint administratif principal de 2 ^o classe TC	-1	3	30
22	Adjoint administratif TC	-3		19
Filière technique				
Effectif actuel	Grades	Suppressions	Créations	Total au 01/12/2017
10	Technicien principal de 2 ^o classe TC	-1	1	10
5	Technicien TC	-1		4
13	Agent de maîtrise principal TC		2	15
8	Agent de maîtrise TC	-2		6
9	Adjoint technique principal de 1 ^o classe TC		1	10
35	Adjoint technique principal de 2 ^o classe TC	-1	8	42
106	Adjoint technique TC	-8		98
Filière animation				
Effectif actuel	Grades	Suppressions	Créations	Total au 01/12/2017
14	Adjoint d'animation principal de 2 ^o classe TC		5	19
32	Adjoint d'animation TC	-5		27

45	Adjoint d'animation TNC 9h50/sem	-33	0	12
3	Adjoint d'animation TNC 6h50/sem	-3		0
Filière sportive				
Effectif actuel	Grades	Suppressions	Créations	Total au 01/12/2017
1	Educateur des APS principal de 2° classe TC		2	3
4	Educateur des APS TC	-2		2
Filière culturelle				
Effectif actuel	Grades	Suppressions	Créations	Total au 01/12/2017
8	AEA TNC 10h/sem	-1		7
0	Professeur enseignement artistique TNC 9h50/sem		1	1
0	Bibliothécaire principal TC		1	1
3	Bibliothécaire TC	-1		2
3	Adjoint du patrimoine principal de 2° classe TC		1	4
3	Adjoint du patrimoine TC	-1		2
Filière médico-sociale				
Effectif actuel	Grades	Suppressions	Créations	Total au 01/12/2017
2	Infirmier en soins généraux hors classe TC	-1		1
0	Puéricultrices classe normale TC		1	1
1	Auxiliaire soins principal de 1° classe TC	-1		0

- à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Filière administrative				
Effectif actuel	Grades	Suppressions	Créations	Total au 01/01/2018
30	Adjoint administratif principal de 2° classe TC		1	31
19	Adjoint administratif TC	-1		18

VII - FINANCES

159-2017-FI01 - VENTE DE 5 PLACES DE CINEMA UGC ISSUES DE L'ACHAT DES RECOMPENSES DES LAUREATS DU CONCOURS DE COURTS-METRAGES AU « COS LA FRATERNELLE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er :

Madame le maire est autorisée à vendre les 5 places de cinéma UGC au COS La Fraternelle pour un montant de 4,50€ l'unité, soit 22,50€ au total.

Article 2 :

La dépense correspondante est inscrite au budget communal de l'exercice 2017, sur l'imputation 7788 - « Produits exceptionnels divers ».

160-2017-FI02 – OSICA GROUPE SNI GRAND PARIS HABITAT : ATTRIBUTION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT POUR UNE OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA (VENTE D'UN LOGEMENT EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT) AUPRÈS DU PROMOTEUR KAUFMAN & BROAD DE 61 LOGEMENTS SIS RUE DES LILAS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1er :

Le conseil municipal de Taverny accorde sa garantie solidaire à OSICA pour le remboursement à hauteur de 100 % de toutes les sommes dues au titre des 6 emprunts d'un montant total de 7 458 930€ (sept millions quatre cent cinquante-huit mille neuf cent trente euros), à contacter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA auprès du promoteur Kaufman & Broad de 61 logements sis rue des lilas.

Article 2 :

Les principales caractéristiques des prêts garantis contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- *Type de prêt : PLAI*
- *Montant : 1 357 129€*
- *Durée totale : 40 ans*
- *Taux d'intérêt : Livret A – 0.20%*
- *Périodicité des échéances : annuelle*
- *Profil d'amortissement du capital : amortissement déduit (intérêts différés)*
- *Remboursement anticipé : indemnité actuarielle*

- *Type de prêt : PLAI foncier*
- *Montant : 1 119 621€*
- *Durée totale : 60 ans*
- *Taux d'intérêt : Livret A + 0.46%*
- *Périodicité des échéances : annuelle*
- *Profil d'amortissement du capital : amortissement déduit (intérêts différés)*
- *Remboursement anticipé : indemnité actuarielle*

- *Type de prêt : PLS*
- *Montant : 395 424€*
- *Durée totale : 40 ans*
- *Taux d'intérêt : Livret A + 1.11%*
- *Périodicité des échéances : annuelle*
- *Profil d'amortissement du capital : amortissement déduit (intérêts différés)*
- *Remboursement anticipé : indemnité actuarielle*

- *Type de prêt : PLS foncier*
- *Montant : 751 727€*
- *Durée totale : 60 ans*
- *Taux d'intérêt : Livret A + 0.46%*
- *Périodicité des échéances : annuelle*

- Profil d'amortissement du capital : amortissement déduit (intérêts différés)
- Remboursement anticipé : indemnité actuarielle

- Type de prêt : PLUS
- Montant : 2 121 194€
- Durée totale : 40 ans
- Taux d'intérêt : Livret A + 0.60%
- Périodicité des échéances : annuelle
- Profil d'amortissement du capital : amortissement déduit (intérêts différés)
- Remboursement anticipé : indemnité actuarielle

- Type de prêt : PLUS Foncier
- Montant : 1 713 835€
- Durée totale : 60 ans
- Taux d'intérêt : Livret A + 0.46%
- Périodicité des échéances : annuelle
- Profil d'amortissement du capital : amortissement déduit (intérêts différés)
- Remboursement anticipé : indemnité actuarielle

Article 3 :

le Conseil Municipal de TAVERNY renonce au bénéfice de discussions et prend l'engagement de payer, à première demande de la Caisse des dépôts et consignations, toutes sommes dues au titre de ce prêt en principal à hauteur du 100 %, augmentées des intérêts, intérêts de retard et toutes autres accessoires qui n'auraient pas été acquittés par OSICA à leur date d'exigibilité, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil Municipal de Taverny autorise, en conséquence, Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt en application de la présente délibération accordant la garantie susvisée.

VIII - INTERCOMMUNALITE

161-2017-INT01 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS : COMPETENCE FACULTATIVE « ECLAIRAGE PUBLIC » - MODIFICATION DES STATUTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} :

Rappelle que la compétence « *Eclairage public : aménagement, gestion, entretien, maintenance et rénovation des réseaux d'éclairage public y compris la signalisation des carrefours à feux, à l'exclusion des illuminations festives sur l'ensemble du territoire de la communauté* » est actuellement exercée par la CA Val Parisis, au titre de ses compétences facultatives, uniquement sur les communes suivantes : Beauchamp, Bessancourt, Cormeilles-en-Parisis, Franconville, Herblay, La Frette-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois et Taverny.

Article 2 :

Modifie le contenu de cette compétence en retenant la formulation suivante : « *Eclairage public : aménagement, gestion, entretien, maintenance et rénovation des réseaux d'éclairage public ne nécessitant pas une mise en conformité avec les principes de développement durable, y compris la signalisation des carrefours à feux, à l'exclusion des illuminations festives* », sur le territoire de la Communauté d'agglomération Val Parisis, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 3 :

Approuve la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Val Parisis, selon l'annexe 1 figurant ci-après, ainsi qu'il suit : article II : Compétences – C/ Compétences facultatives 4) : « *Eclairage public : aménagement, gestion, entretien, maintenance et rénovation des réseaux d'éclairage public ne nécessitant pas une mise en conformité avec les principes de développement durable, y compris la signalisation des carrefours à feux, à l'exclusion des illuminations festives* ».

Article 4 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France, à Monsieur le Préfet du Val-d'Oise et à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Val Paris.

162-2017-INT02 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS : COMPETENCE FACULTATIVE « OPERATIONS D'AMENAGEMENT » - MODIFICATION DES STATUTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} :

Approuve l'exercice de la compétence facultative « *Opération d'aménagement* », par la CA Val Paris, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 2 :

Approuve la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Val Paris, selon l'annexe 1 figurant ci-après, ainsi qu'il suit : article II : Compétences – C/ Compétences facultatives : 7) : « *Opération d'aménagement* » comprenant les éléments suivants :

Les actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme et constitution de réserves foncières ayant pour objet le maintien, l'extension et l'accueil d'activités économiques et commerciales dans les ZAE communautaires, et ceci en accord avec les communes concernées,

! *La participation à la gouvernance et à l'aménagement des pôles gares situés sur le territoire (Bessancourt, Cormeilles-en-Parisis, Ermont (Gare du Gros Noyer- Saint-Prix), Herblay, Montigny-Beauchamp, Pierrelaye et Sannois),*

! *La participation à la gouvernance et à la réalisation de l'opération de création d'une nouvelle forêt sur la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt.*

Article 3 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France, à Monsieur le Préfet du Val-d'Oise et à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Val Paris.

163-2017-INT03 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS : COMPETENCE FACULTATIVE « ETUDES DE TRANSPORT ET D'INFRASTRUCTURES » - MODIFICATION DES STATUTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} :

Approuve l'exercice de la compétence facultative « *Etudes de transport et d'infrastructures : toute étude portant sur tout ou partie du territoire communautaire concernant l'offre de transport ou les infrastructures routières structurantes* », par la Communauté d'agglomération Val Paris, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 2 :

Approuve la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Val Paris, selon l'annexe 1 figurant ci-après, ainsi qu'il suit : article II : Compétences – C/ Compétences facultatives : 8) : « *Etudes de transport et d'infrastructures : toute étude portant sur tout ou partie du territoire communautaire concernant l'offre de transport ou les infrastructures routières structurantes* ».

Article 3 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France, à Monsieur le Préfet du Val-d'Oise et à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Val Paris.

164-2017-INT04 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS : COMPETENCE FACULTATIVE « CREATION, EXPLOITATION ET ENTRETIEN DES GARES ROUTIERES DU TERRITOIRE » - MODIFICATION DES STATUTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} :

Approuve l'exercice de la compétence facultative « Création, exploitation et entretien de gares routières au profit des quatre gares routières du territoire (Cormeilles-en-Parisis, Ermont-Eaubonne, Herblay et Montigny-lès-Cormeilles) », par la Communauté d'agglomération Val Parisis, à compter du 1^{er} janvier 2018,

Article 2 :

Approuve la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Val Parisis, selon l'annexe 1 figurant ci-après, ainsi qu'il suit : article II : Compétences – C/ Compétences facultatives : 9) : « Création, exploitation et entretien de gares routières au profit des quatre gares routières du territoire (Cormeilles-en-Parisis, Ermont-Eaubonne, Herblay et Montigny-lès-Cormeilles) ».

Article 3 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France, à Monsieur le Préfet du Val-d'Oise et à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis.

165-2017-INT05 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS : COMPETENCE FACULTATIVE « MODES DOUX » - MODIFICATION DES STATUTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} :

Approuve l'exercice de la compétence facultative « Modes doux », par la Communauté d'agglomération Val Parisis, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 2 :

Approuve la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Val Parisis, selon l'annexe 1 figurant ci-après, ainsi qu'il suit : article II : Compétences – C/ Compétences facultatives : 10) : « Modes doux : Création, aménagement et entretien des itinéraires cyclables structurants définis au Plan Vélo ».

Article 3 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France, à Monsieur le Préfet du Val-d'Oise et à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis.

166-2017-INT06 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS : COMPETENCE FACULTATIVE « CLIMAT, AIR, ENERGIE ET CONTRIBUTION A LA TRANSITION ENERGETIQUE » - MODIFICATION DES STATUTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} :

Approuve l'exercice de la compétence facultative « Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et contribution à la transition énergétique », par la Communauté d'agglomération Val Parisis, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 2 :

Approuve la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Val Parisis, selon l'annexe 1 figurant ci-après, ainsi qu'il suit : article II : Compétences – C/ Compétences facultatives : 11) : « Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et contribution à la transition énergétique ».

Article 3 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France, à Monsieur le Préfet du Val-d'Oise et à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis.

167-2017-INT07 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS : COMPETENCE OPTIONNELLE « VOIRIE : HARMONISATION, RATIONALISATION ET PRISE EN CHARGE DU NETTOYAGE MECANIQUE DE LA VOIRIE » - MODIFICATION DES STATUTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} :

Approuve la restitution de la compétence « *Voirie – Harmonisation, rationalisation et prise en charge du nettoyage mécanique de la voirie* », exercée actuellement par la Communauté d'agglomération Val Parisis, à compter du 1^{er} janvier 2018, aux communes concernées, à savoir : Eaubonne, Ermont, Le Plessis-Bouchard et Saint-Leu-la-Forêt.

Article 2 :

Approuve la suppression de cette compétence des statuts de la Communauté d'agglomération Val Parisis, ainsi qu'ils figuraient à l'article II : Compétences – B/ Compétences optionnelles : 1) : « *Harmonisation, rationalisation et prise en charge du nettoyage mécanique de la voirie (chaussée et trottoirs) au sein des communes suivantes : Eaubonne, Ermont, Le Plessis-Bouchard et Saint-Leu-la-Forêt* ».

Article 3 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France, à Monsieur le Préfet du Val-d'Oise et à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis.

168-2017-INT08 - COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS : APPROBATION DU RAPPORT CLECT 2017 N° 1 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES RELATIF A L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES 2017 AU TITRE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES ET DES GARES ROUTIERES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} :

Approuve le rapport CLECT 2017 n° 1, joint en annexe, établi le 4 septembre 2017 par la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'agglomération Val Parisis, concernant l'évaluation des charges transférées 2017 au titre des zones d'activités économiques (ZAE) et des gares routières.

169-2017-INT09 - COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS : APPROBATION DU RAPPORT CLECT 2017 N° 2 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES RELATIF A L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES 2017 AU TITRE DES CENTRES AQUATIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} :

Approuve le rapport CLECT 2017 n° 2, joint en annexe, établi le 4 septembre 2017 par la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'agglomération Val Parisis, concernant l'évaluation des charges transférées 2017 au titre des centres aquatiques.

Article 2 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à la Sous-préfecture d'Argenteuil et à la Communauté d'agglomération Val Parisis.

170-2017-INT10 - COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS : APPROBATION DU RAPPORT CLECT 2017 N° 3 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES RELATIF A L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES 2017 AU TITRE DES BIBLIOTHEQUES, DES PARKINGS, DE LA POLICE COMMUNAUTAIRE ET DES SERVICES EMPLOI

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} :

Approuve le rapport CLECT 2017 n° 3, joint en annexe, établi le 4 septembre 2017 par la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'agglomération Val Parisis, concernant

l'évaluation des charges transférées 2017 au titre des bibliothèques, des parkings et de la police communautaire.

Article 2 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à la Sous-préfecture d'Argenteuil et à la Communauté d'agglomération Val Parisis.

171-2017-INT11 - COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er :

Les attributions de compensation définitives versées aux communes membres du périmètre intercommunal par la Communauté d'agglomération Val Parisis pour l'exercice 2017, réparties comme suit, sont approuvées :

	Attributions de compensation définitives 2017
Beauchamp	5 699 674 €
Bessancourt	711 978 €
Cormeilles-en-Parisis	2 298 075 €
Eaubonne	607 517 €
Ermont	843 983 €
Franconville	6 082 742 €
Frépillon	330 828 €
Herblay	6 366 341 €
La Frette-sur-Seine	41 206 €
Montigny-Lès-Cormeilles	1 655 806 €
Pierrelaye	2 749 969 €
Plessis-Bouchard	559 794 €
Saint Leu-La-Forêt	491 932 €
Sannois	3 827 964 €
Taverny	5 992 397 €
TOTAL	38 260 206 €

Article 2 :

L'inscription budgétaire portée au budget principal de la commune, à la nature 73211 – Attribution de compensation, sera ajustée en conséquence.

Article 3 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à la Sous-préfecture d'Argenteuil et à la Communauté d'agglomération Val Parisis.

X - JURIDIQUE

172-2017-JU01 - ACCEPTATION DEFINITIVE D'UNE LIBERALITE SOUS FORME D'UN DON MANUEL DE 14 PANNEAUX SCULPTES EN BAS-RELIEF AVEC REAUX A LA FEUILLE D'OR ILLUSTRANT LES 14 STATIONS D'UN CHEMIN DE CROIX DE LA PART DE MONSIEUR ET MADAME VERNIER

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er :

Le principe de don manuel de 14 panneaux sculptés en bas-relief avec réaux à la feuille d'or illustrant les 14 stations d'un chemin de croix pour l'église Notre-Dame-de-l'Assomption est approuvé.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à signer tout acte ou document à intervenir.

173-2017-JU02 - AVENANT N° 1 AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA POLICE MUNICIPALE DE TAVERNY

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1er :

Les termes de l'avenant n° 1 au règlement intérieur de la Police Municipale de Taverny sont approuvés.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à appliquer le règlement intérieur tel que modifié par l'avenant n° 1.

174-2017-JU03 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE LYCEE JACQUES-PREVERT ET LE CONSERVATOIRE JACQUELINE-ROBIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er :

Le Conseil Municipal est favorable à l'établissement d'une convention entre le lycée Jacques Prévert de Taverny et la Commune, permettant l'aménagement d'horaires pour la pratique de la musique, dans la continuité des classes à horaires aménagés musique (CHAM) du collège Georges Brassens.

Les termes de ladite convention sont approuvés.

La convention est établie pour l'année scolaire 2017/2018. En fonction du bilan établi en fin d'année, elle pourra être reconduite pour les années ultérieures.

Article 2 :

La ville mettra à disposition un professeur du conservatoire par animer un atelier de musiques actuelles au lycée, à raison d'une heure par semaine durant l'année scolaire.

De son côté, le lycée met à disposition une salle et fournit le matériel pour la réalisation de cette activité.

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention avec le Lycée Jacques Prévert de Taverny dûment représenté par son chef d'établissement.

Toutes ces délibérations :

-seront publiées dans le recueil des actes administratifs et inscrites au registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Taverny,

- peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

La séance est levée à 20h45.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
TAVERNY, le 15 Novembre 2017
LE MAIRE
Florence PORTELLI**